

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel,
sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE
Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien,
DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER
Martin-Henri, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : Nathalye POULET.

EMPRUNT DE 430 000 EUROS CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement
établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes :

– **DECIDE** que pour financer en partie les investissements prévus au
budget 2020, la Commune de Serpaize contracte auprès de la Caisse
d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de 430 000 euros au taux fixe de
0.88 % à échéances trimestrielles dont le remboursement s'effectuera
en 20 ans à partir de la date de point de départ d'amortissement.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours rapportés à une
année de 360 jours.

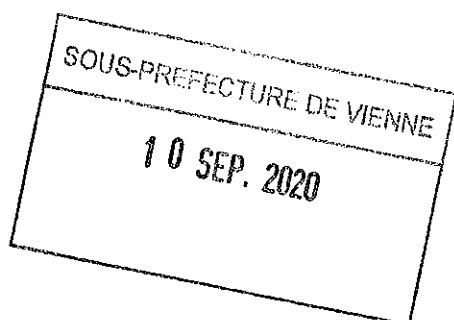
Le rythme d'amortissement du capital est progressif à échéances
constantes.

Le montant de la commission s'élève à 430 €.

– **ACCEPTE** que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le
cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement
préalable.

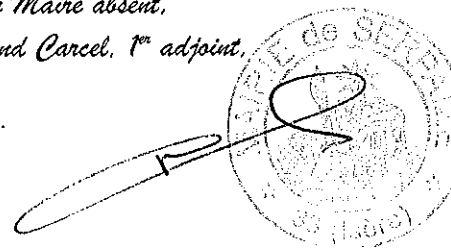
– **APPROUVE** les conditions financières.

– **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat dont l'offre de
financement est annexée à la présente délibération.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Pour le Maire absent,
Raymond Carcel, 1^{er} adjoint,



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel,
sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE
Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien,
DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER
Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Nathalye POULET.

FINANCES

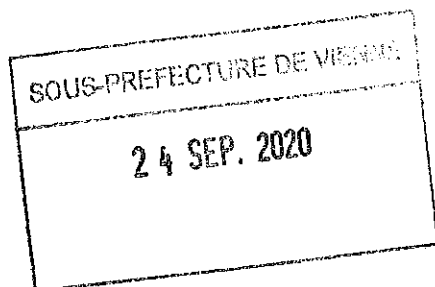
DECISION MODIFICATIVE N°01

A l'Assemblée, monsieur le Maire expose qu'il convient de voter une
décision modificative en section d'investissement :

Objet	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	chapitre/ article	montant euros	chapitre/ article	montant euros
Mobilier	021/21311	6 500	021/2184	6 500
Vidéo-protection	021/21312	15 000	021/2188	15 000
TOTAL		21 500		21 500

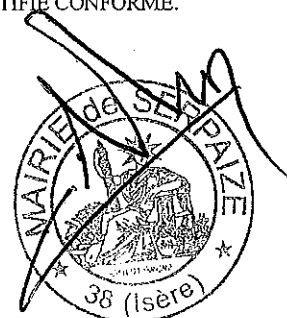
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel,
sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE
Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien,
DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER
Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Nathalye POULET.

BAIL COMMERCIAL
BAR-RESTAURANT et LOGEMENT
avec mise à disposition de la LICENCE IV

Monsieur le Maire explique :

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-09 en date du 29 juin 2020
portant acquisition d'un bien immobilier cadastré F1332,

Vu l'acte authentique reçu par Maître Remilleux, notaire à la SCP Besançon
et Seguin à Vienne, en date du 31 août 2020 portant acquisition du bien
immobilier cadastré F1332 comprenant un local commercial au rez-de-
chaussée avec logement à l'étage,

Vu le PV de vente judiciaire portant acquisition de la licence IV en date du
28 février 2019,

Considérant qu'un gérant souhaite reprendre l'activité du bar-restaurant,

Il convient d'établir un bail commercial pour la location du bar-restaurant
avec logement à l'étage et de fixer le prix de cette location,

Il convient également d'établir un contrat de mise à disposition de la licence
IV,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de location du bar-restaurant avec logement à l'étage au prix
mensuel de 900 euros.
- **FIXE** le prix de mise à disposition de la licence IV à titre gracieux.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le bail commercial avec le gérant
qui sera retenu ainsi que le contrat de mise à disposition de la licence IV
(ci-annexés),
- **PRECISE** que les deux premiers mois seront loués à titre gratuit afin de
permettre au repreneur d'effectuer les travaux de remise en état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel,
sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalie, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE
Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien,
DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER
Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETARE : Nathalie POULET.

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération n°2019/13 en date
du 20 mai 2019 portant plan de financement pour l'acquisition d'un module
pour la création d'une classe et d'un autre module afin d'étendre la capacité
d'accueil au restaurant scolaire. L'ouverture de la 12^{ème} classe a été réalisée
comme prévu. Cependant, le projet relatif au restaurant scolaire n'a pu aboutir
car le nombre de places dégagé n'était pas suffisant au vu du nombre croissant
de repas servis au restaurant scolaire.

Les élus ont donc abandonné le projet d'installation d'un module et confié au
cabinet Desvignes le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Le plan de financement prévisionnel se définit comme suit :

Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Travaux	820 000	Etat / DSIL	100 000
Mobilier/Matériel	87 000	Etat / DETR	200 000
Ingénierie	124 270	Région ARA	100 000
Domage-ouvrage	25 000	Département Isère	441 725
		Autofinancement	214 545
Total	1 056 270	Total	1 056 270

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à
l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

.../...

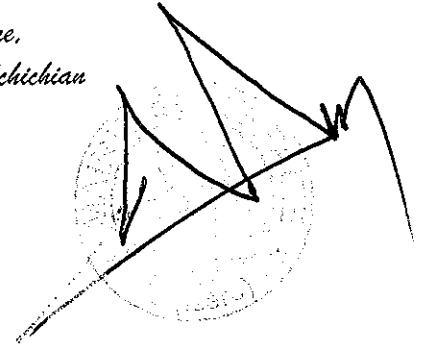
- **SOLLICITE** :

- ✓ le Préfet de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du DSIL.
- ✓ le Préfet de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR.
- ✓ La Région Auvergne Rhône Alpes pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Bonus Relance.
- ✓ le Département de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des dotations territoriales.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le permis de construire ainsi que les marchés à l'issue de la consultation.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,
Max Kéchichian*



SOUS-PREFECTURE DE VIENNE
28 SEP. 2020

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel,
sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée,
RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, FAVARON-LAFAGE
Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien,
DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion, CHAUDIER
Martin-Henri, SOULIER Magaly.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Nathalye POULET.

COMBE DU VALERON

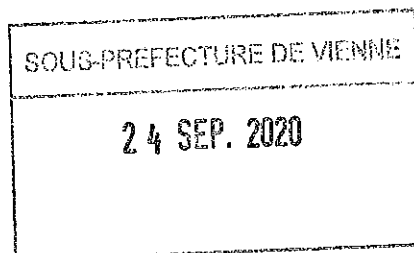
Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation d'un bac de
rétention des eaux pluviales dans la combe du Valeron. Ce projet est réalisé
en partenariat avec Vienne Condrieu Agglomération.

Afin de pouvoir lancer le démarrage des travaux, il convient de régulariser
l'emprise du terrain nécessaire à la construction du bac de rétention. A cette
fin, il doit être procédé à un détachement de lot issu des parcelles F638 et
F1131 appartenant à l'indivision AILLOUD. Ce lot A est inscrit en zone N du
PLU et emplacement réservé n° 10 du PLU.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition du lot A dégagé des parcelles F638 et F1131
d'une superficie de 1768 m2 environ au prix de 800 euros.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'acte notarié.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,
Max Kéchichian*



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel,
sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine,
BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE Céline,
FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès, DAUNAS
Jérôme, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER
Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND Renée, VALOUR Sébastien,
COLELLA Marion, PERGE Didier.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETARE : .Nathalye POULET

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA
COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE
ISERE (TE38)**

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de
procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau
délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical
de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des
collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité
du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur
l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés
débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de TE38 ;
VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Sont élus comme délégués du conseil municipal au sein du TE38 :

- M. CARCEL Raymond, délégué titulaire et
- M. KECHICHIAN Max, délégué suppléant

La présente annule et remplace la délibération 2020-19 du 29 juin 2020.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt, le trente-et-un août, le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, CRIVELLI Janine, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, LAPACHERIE Céline, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, RUIZ Agnès, DAUNAS Jérôme, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri, SOULIER Magaly, MESSAOUDI Hakim, GUINAND Renée, VALOUR Sébastien, COLELLA Marion, PERGE Didier.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Nathalye POULET.

TERRITOIRES ENERGIES 38
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

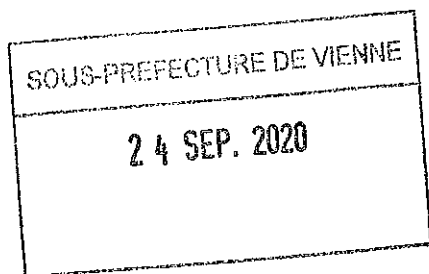
Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » de TE38, la commune de Serpaize souhaite confier au TE38 la mise en place du CEP_Expert sur l'ensemble de son patrimoine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

L'adhésion de la commune au service CEP_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement).



.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de confier au TE38 la mise en place du CEP_Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- d'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau de TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
- de s'engager à verser au TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian

